

Rapport de la cour des comptes sur la gestion des enseignants :

la boîte à outils du ministre Peillon ?

La Commission exécutive de la FNEC FP-FO a pris connaissance du rapport de la Cour des comptes « *gérer les enseignants autrement* ».

En tous points, ce rapport constitue un rappel de toutes les consignes et directives données depuis plusieurs dizaines d'années aux ministres de l'Éducation nationale.

Qu'il s'agisse de « dégraisser le mammoth » ou d'appliquer la RGPP, qu'il s'agisse de maîtriser la dépense publique ou de mettre en œuvre l'austérité ou la rigueur, les directives sont identiques : elles sont toutes inspirées directement par les institutions internationales de la troïka (BCE, FMI, Union Européenne) !

La Cour des comptes enjoint au ministre de diminuer massivement le nombre de postes dans tout le ministère de l'Éducation nationale : pour cela, il faut tailler en pièces les statuts de tous les personnels enseignants, de tous les corps de fonctionnaires.

La Cour des comptes confirme la feuille de route que s'est donnée le ministre Peillon : compléter sa loi de refondation-territorialisation de l'école par un acte II de la refondation, mettre en adéquation les « métiers » et les statuts, c'est-à-dire casser les statuts.

Voilà qui éclaire le projet d'accord de méthode sur les mesures catégorielles soumis à la signature des organisations syndicales qui prévoit l'ouverture de discussions sur la refonte du statut des enseignants.

La Cour des comptes et le ministre, qui sur l'essentiel vient d'approuver le rapport, envisagent de modifier les obligations réglementaires de service des enseignants : annualiser le temps de travail et élargir les missions, adapter les règles de recrutement à la territorialisation de l'école, modifier les mutations nationales effectuées sur une base égalitaire, instituer l'évaluation collective des enseignants, imposer la bi-valence aux professeurs dans les collèges, confirmer toutes les mesures de l'école du socle de compétences...

Pour la FNEC FP-FO, le ministre serait bien inspiré de rejeter les préconisations du rapport de la Cour des comptes et de renoncer à son acte II de la refondation s'attaquant aux statuts des personnels. Pour les mêmes raisons, Madame Fioraso devrait renoncer à son projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Ce dont l'école publique a besoin, c'est de rester nationale et républicaine et que soit confirmé et conforté le statut de fonctionnaire d'État de tous les personnels enseignants et non enseignants de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

La FNEC FP-FO appelle tous ses syndicats à multiplier les réunions d'information auprès des personnels pour les alerter sur la réalité des intentions du Ministre en matière de remise en cause des garanties statutaires, à l'exemple des 1000 instituteurs réunis à Paris avec leurs organisations syndicales..

Salaires, retraites, statuts et conditions de travail, le gouvernement s'est mis « *dans la seringue de l'austérité* » et aucun des aspects de sa politique n'y échappe. Le rapport de la Cour des comptes n'a qu'une vertu : il réduit à néant les alibis pédagogiques de tous les promoteurs des pseudo-réformes qui accablent l'école publique et ses maîtres !